SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

-

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

FEVRIER 2024

0 100 200 400 600m

N

etienne saliege architecte dplg / urbaniste / paysagiste dplg
esaliege sarl - 12 allée de la mare 33600 PESSAC

anne thévenin architecte dplg / urbaniste
2 rue Emile Despax 44100 DAX

LEGENDE

périmètre du PVAP / SPR

périmètre de secteur

immeuble classé ou inscrit
au titre des monuments historiques

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis à protéger à conserver, à restaurer et mettre en valeur

immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

mur de soutènement, rempart, mur de clôture

élément extérieur particulier

séquence, ordonnancement architectural ou urbain

parc ou jardin de pleine terre

cours d'eau ou étendue aquatique

arbre remarquable ou autre élément naturel

Immeubles non protégés

immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

espace vert à créer ou à requalifier

place cour ou autre espace libre
à dominante minérale, à créer ou à requalifier